

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT LAS-0146 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DURABLES

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de LaSalle :

Que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 juin 2021, le projet de règlement LAS-0146 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables et abrogeant le règlement LAS-0014. Ce projet de règlement vise l'optimisation, la simplification et la bonification du cadre réglementaire relatif au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Il traite également de l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction des GES, de la qualité des milieux de vie résidentiels, de la gestion responsable des ressources, de développement durable dans les industries, commerces et institutions ainsi que de la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui exige le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de cet avis.

PRENEZ AVIS que toutes demandes de renseignements ou commentaires au sujet de ce projet de résolution doivent être soumises à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca avant 17 h le 29 juin 2021.

Les commentaires formulés seront lus lors de la séance virtuelle du conseil d'arrondissement qui sera diffusé le 12 juillet 2021 à 19 h à partir du site <https://montreal.ca/conseils-decisionnels/conseil-darrondissement-de-lasalle#webdiffusion>.

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement.

DONNÉ À LASALLE, ce 14 juin 2021.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement